



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pérennité des petites associations culturelles, sportives et sociales

Question écrite n° 29103

### Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la pérennité des petites associations culturelles, sportives et sociales. Alors que le printemps et l'été sont des saisons de grande activité pour les associations, toutes se sont vu contraintes d'annuler les évènements programmés lors de cette période, du fait de la crise sanitaire sans précédent que traverse le pays. Et pour l'heure, difficile encore d'envisager dans les mois à venir un quelconque report de ces manifestations. Par conséquent, leur trésorerie se retrouve mise à mal, suscitant les plus vives inquiétudes quant à l'avenir de ces structures. D'autant que si les associations employeuses peuvent prétendre à des aides nationales et régionales, il ne semble pas en être de même pour les plus petites associations, qui se retrouvent particulièrement démunies, non seulement financièrement mais également face à l'administration. Or préserver ce tissu associatif paraît essentiel, qui plus est quand on sait ô combien leur rôle sera primordial lors de l'après confinement, à l'image des associations sportives qui seront sans doute sollicitées par l'éducation nationale. Les collectivités auront également besoin de pouvoir s'appuyer sur ces acteurs précieux qui créent du lien social, participent grandement à la solidarité, à la réduction des inégalités, au bien-être et à l'apaisement de la société. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour préserver les petites associations et garantir leur pérennité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Barbier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29103

**Rubrique :** Associations et fondations

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2020](#), page 3191

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)